



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique du sport

Question orale n° 193

## Texte de la question

M. Jean Gravier attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur l'existence, dans le département de l'Allier, depuis deux ans, d'un dispositif intitulé Allier-sport, dont la finalité est de favoriser la pratique du sport de haut niveau par les jeunes de l'Allier. Grâce à l'action conjuguée du conseil général, qui est à l'origine du projet, du comité départemental olympique et sportif ainsi que la direction départementale de la jeunesse et des sports, ce dispositif original et novateur a obtenu à la fois l'adhésion des sportifs et le concours des partenaires économiques. Il lui demande si elle entend - en tenant compte des orientations que prône aujourd'hui le ministère de la jeunesse et des sports, en matière de décentralisation - faciliter le développement de telles initiatives et surtout aider à leur mise en œuvre par le biais de contrats État-départements.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gravier Jean](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 193

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 novembre 1993, page 6244

**Réponse publiée le :** 26 novembre 1993, page 6371

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 novembre 1993